

## À la une

### Contrariété à l'ordre public international de la loi étrangère instaurant un délai de forclusion à l'établissement de la filiation naturelle durant la minorité de l'enfant

note par Pierre GONDARD sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 30 avr. 2025

*La Cour de cassation confirme la reconnaissance du droit de l'enfant mineur d'établir sa filiation hors mariage et l'abandon de toute mention à l'ordre public international de proximité.*



© doracub\_AdobeStock - Généré par l'IA

## Actualité

**Gouvernance : clash entre le bâtonnier de Paris et le CNB**  
focus

**L'intelligence artificielle au secours du droit d'auteur ou la tentation du *copyright trolling***

libres propos par Jean-Baptiste LECA

## Technique

**Le contrat de chantier ou d'opération**

étude par Steven RIOCHE

## Jurisprudence

**Le rayonnement en liquidation judiciaire de l'insaisissabilité légale de la résidence principale de l'entrepreneur individuel**

note par Michael TOTA  
sous Cass. com., 30 avr. 2025

## Gazette Spécialisée

### DROIT DU DOMMAGE CORPOREL

SOUS LA RESPONSABILITÉ SCIENTIFIQUE DE

• **Claudine BERNFELD**

*Avocate au barreau de Paris, cabinet Bernfeld Ojalvo Associés*

• **Frédéric BIBAL**

*Avocat au barreau de Paris, cabinet Bibal*

AVEC LA PARTICIPATION DE

Anne BACHELLERIE, Guillaume BARBE, William BODILIS, Éric CAILLON, Aurélie COVIAUX, Emma DINPARAST, Cyril IRRMANN, Noémie KLEIN, Raluca LOLEV, Olivier MERLIN, Lucie MEYNIER, Lucile PRIOU-ALIBERT, Jean-Baptiste PRÉVOST, Anaïs RENELIER et Pamela ROBERTIERE





## FORMATION

# Les Entretiens du Dommage Corporel 2025

JEUDI 27 NOVEMBRE 2025

9H-17H / PARIS 7<sup>e</sup>

*Save the date !*

Formation Lextenso organisée avec  
la rédaction de la **Gazette du Palais**

### DIRECTION SCIENTIFIQUE

- **Claudine Bernfeld**, avocate au barreau de Paris, Cabinet Bernfeld Ojalvo Associé, présidente de l'Association nationale des avocats de victimes du dommage corporel (ANADAVI)
- **Frédéric Bibal**, avocat au barreau de Paris, Cabinet Bibal, vice-président de l'ANADAVI, délégué général de l'Antenne nationale de documentation sur le dommage corporel (ANADOC)

Intervenants à venir

### PUBLICS CONCERNÉS

Avocats, magistrats, assureurs, juristes

- Matière : dommage corporel
- Prérequis : avoir de bonnes connaissances en dommage corporel
- Niveau d'enseignement : 3 (avancé)

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le bénéficiaire sera en mesure de :

- Analyser les dernières évolutions jurisprudentielles du droit du dommage corporel
- Maîtriser les impacts de ces évolutions sur la pratique
- Acquérir une méthodologie efficace pour le traitement de ses dossiers

### VALIDATION DE LA FORMATION

- À l'issue de la formation, un **certificat de réalisation** sera remis à chaque participant, attestant des heures de formation effectivement suivies.
- Un **QCM de validation** sera également proposé afin d'évaluer la compréhension des principaux points abordés.

### PROGRAMME

8H45 : Accueil des participants

9H00 : Début de la formation

#### Revue de jurisprudence de droit du dommage corporel

Un panorama de l'actualité jurisprudentielle incontournable avec l'éclairage d'un magistrat

Questions et débats

12H30-14H00 : Déjeuner assis

#### Cas pratiques

Des mises en situation permettant la discussion selon un mode contradictoire avec un panel d'avocats

Questions et débats

17H00 : Fin de la formation

### Découvrir Les Entretiens du dommage corporel

Retrouvez en vidéo le concept présenté par les intervenants, les témoignages des participants et l'ambiance de la formation !

[youtube.com/@Lextenso/videos](https://youtube.com/@Lextenso/videos)



### MODALITÉS D'ACCUEIL

Suite au succès de l'édition 2024, la formation se tiendra à nouveau dans le **grand amphithéâtre Lavoisier de la Maison de la Chimie**, un cadre reconnu pour son confort et son accessibilité.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap.

Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, vous pouvez adresser un e-mail à [relationclients@lextenso.fr](mailto:relationclients@lextenso.fr)

Tél : 01 40 93 40 40

*Pas de captation ni d'autres sessions organisées.*



#### Programme et inscription :

<https://lext.so/n16dyu>

Date limite d'inscription :

le mercredi 26 novembre  
à 12H

Tarif : 945 € HT (1134 € TTC)

#### Tarif Jeunes professionnels :

sur présentation d'un justificatif de statut  
dans les 5 premières années suivant la  
prestation de serment : **803,25 € HT**  
(963,90 € TTC)

#### Relation clients :

[relationclients@lextenso.fr](mailto:relationclients@lextenso.fr)

Tél. : 01 40 93 40 40



## Gazette du Palais

Édité par Lextenso

1, Parvis de La Défense  
92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication :

Emmanuelle Filiberti

Présidente du Conseil scientifique :

Marie Burguburu Charvet

Rédactrice en chef : Laurence Garnerie

Coordnatrice de la Gazette spécialisée : Marie Rajchenbach

Rédacteurs : Catherine Berlaud, Nathalie Finck

et Samuel Seroc

Responsable scientifique : Pauline Le Monnier de Gouville

Secrétaire de rédaction : Elsa Boulinguez

Rédaction :

Tél. : 01 40 93 40 00

Courriel : redactiongp@lextenso.fr

Abonnements :

Tél. : 01 40 93 40 40

Courriel : relationclients@lextenso.fr

Publicité : julien.combaud@lextenso.fr

Tél. : 01 40 93 40 68

Tarifs 2025

• Prix TTC au n° : 25,53 €

+ frais de port

• Abonnement France (un an) :

Journal seul : 621,79 € TTC

Recueils + table seuls : 601,37 € TTC

Journal, recueil + table : 832,12 €

Abonnement feuilletable numérique : 264,44 € TTC

• Abonnement étranger (un an) :

Journal seul : 699 €

Journal, recueil + table : 899 €

Abonnement feuilletable numérique : 259 €

Internet : gazette-du-palais.fr

Twitter : @LextensoAvocat

Commission paritaire n° 0528 T 83097

ISSN 0242-6331

Dépôt légal à parution

Imprimé par Duplprint Mayenne, 733, rue Saint Léonard,

53101 Mayenne CEDEX

sur des papiers produits en Italie (couverture, 0% de fibres

recyclées) et en Allemagne (intérieur, 100% de fibres recyclées),

issus de forêts gérées durablement ;

impact gaz à effet de serre

pour un exemplaire : 708 g éq. CO<sub>2</sub>



Illustration de la Gazette spécialisée sur la couverture :  
Fanny Dallé-Asté / Da-fanny

Toute reproduction, même partielle, est interdite,  
sauf exceptions prévues par la loi.

Projets d'articles : les manuscrits doivent être adressés par  
courriel en format word à redactiongp@lextenso.fr  
et comporter 15 000 caractères maximum (notes de bas  
de page et espaces compris).

La rédaction n'est pas responsable des manuscrits  
communiqués.

La Gazette du Palais peut désormais être citée de la façon  
suivante : GPL 7 déc. 2023, n° GPL430b0.

Le numéro de type GPL430b0 est un numéro d'identifiant  
unique permettant de retrouver directement l'article  
via un moteur de recherche ou sur [www.labase-lextenso.fr](http://www.labase-lextenso.fr)

## Actualité

- GPL479j6 ■ Gouvernance : clash entre le bâtonnier de Paris et le CNB 3
- GPL479h8 ■ Bâtonnat de Lyon : Hubert de Boisse et Florence Wischer élus 5
- GPL477o8 ■ La Cour de cassation publie son rapport sur l'intégration  
d'une opinion séparée dans ses décisions 6
- GPL479g3 ■ Audiences pédagogiques : « rendre le fonctionnement  
de la justice compréhensible par tous »  
entretien avec Xavier BAISLE 9
- GPL478q1 ■ L'intelligence artificielle au secours du droit d'auteur  
ou la tentation du *copyright trolling*  
libres propos par Jean-Baptiste LECA 11



## Technique

- GPL479e9 ■ Le contrat de chantier ou d'opération  
étude par Steven RIOCHE 13

## Doctrine

- GPL477x7 ■ Un rapport de visite accablant des lieux de détention en Guyane  
et en Guadeloupe du Comité européen de prévention de la torture  
note par Éric SENNA 15

## Jurisprudence

- GPL479g6 ■ Contrariété à l'ordre public international de la loi  
étrangère instaurant un délai de forclusion à l'établissement  
de la filiation naturelle durant la minorité de l'enfant  
note par Pierre GONDARD sous Cass. 1<sup>re</sup> civ., 30 avr. 2025 19
- GPL479i3 ■ Le rayonnement en liquidation judiciaire de l'insaisissabilité  
légale de la résidence principale de l'entrepreneur individuel  
note par Michael TOTA sous Cass. com., 30 avr. 2025 22
- GPL478f1 ■ Panorama de jurisprudence de la Cour de cassation  
par Catherine BERLAUD 25
- GPL478m6 ■ Panorama de jurisprudence du Conseil d'État  
par Nathalie FINCK et Samuel SEROC 29
- GPL478e9 ■ Panorama de jurisprudence de la CEDH  
par Catherine BERLAUD 32
- GPL478t2 ■ Chronique de jurisprudence du droit des mineurs  
par Delphine THOMAS-TAILLANDIER en exclusivité sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL478t2> 
- GPL479a4 ■ Panorama de jurisprudence de la cour d'appel de Paris  
sous la coordination scientifique de Cécile CHAINAIS et Sylvain JOBERT en exclusivité  
sur la Base Lextenso : <https://lext.so/GPL479a4> 

## Gazette Spécialisée

### DROIT DU DOMMAGE CORPOREL 33

Sous la responsabilité scientifique de  
Claudine BERNFELD et Frédéric BIBAL